



GROUPE DYNACOR INC.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU PRÉSIDENT D'UN COMITÉ

(MISE À JOUR AOÛT 2023)

GÉNÉRAL

Le président d'un comité créé par le conseil d'administration de Groupe Dynacor Inc. (la « **société** ») est responsable de la gestion, du développement et du rendement efficace du comité. Il dirige et guide le comité sur tous les aspects de son mandat et prend toutes les mesures raisonnables afin de s'assurer que ce dernier s'acquitte de ses responsabilités.

DESCRIPTION DE LA FONCTION DU PRÉSIDENT D'UN COMITÉ

Outre les responsabilités afférentes à tous les administrateurs de la société, le président d'un comité assume notamment les responsabilités suivantes :

- préparer l'ordre du jour des réunions du comité;
- présider toutes les réunions du comité;
- planifier et organiser les activités du comité en collaboration avec la direction, y compris préparer et diriger les réunions du comité ainsi que s'assurer de la qualité, de la quantité et du caractère opportun de l'information fournie au comité;
- au cours des réunions du comité, encourager la participation active des membres aux discussions, animer les débats, favoriser les consensus et s'assurer que les décisions prises sont claires et dûment consignées;
- s'assurer que les membres du comité qui ne font pas partie de la direction puissent discuter entre eux, en l'absence des membres de la direction, des activités de la société qui sont soumises à l'examen du comité;
- rendre compte au conseil d'administration de la société des activités, des décisions et des recommandations du comité et s'assurer que les procès-verbaux des réunions du comité sont distribués; et
- à la demande du comité, s'acquitter de toute autre responsabilité.